



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
11	6	10	1

<u>Objet de la Délibération</u> Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - DÉLIBÉRATION N°2026-CM1604-16	L'an deux-mille-vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le dix avril de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, M. Alexandre BERGODAA. <u>Présents</u> : M. Alexandre BERGODAA, M. Raphaël JEAN, Mme Raymonde DE BRAUWER, M. Grégoire PITOT, M. Guy LOOP, M. Michel BLATGÉ, M. Roger SIGRIST, Mme Jessy EYCHENIÉ, Mme Céline PHILIPPON et Mme Émilie BERGODAA <u>Absents</u> : Mme Françoise BERRY (Pouvoir donné à M. Michel BLATGÉ) <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Jessy EYCHENIÉ
--	--

Aux termes de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis au régime de la taxe professionnelle unique (TPU) et ses communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLECT) intervient lors de la mise en place initiale du régime de la taxe professionnelle unique et lors de chaque transfert de charges ultérieur, résultant notamment d'une extension de compétences ou du périmètre de la communauté ou de la définition de l'intérêt communautaire.



La commission locale d'évaluation des charges dispose d'un an à compter de l'application de la TPU pour rendre son rapport définitif. La CLECT a pour mission d'établir un rapport portant évaluation des charges transférées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉSIGNE les délégués suivants pour représenter la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) :

Titulaire	Titulaire
Guy LOOP	Alexandre BERGODAA

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 11

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

la Secrétaire de Séance

Jessy EYCHENIÉ

le Maire

Alexandre BERGODAA

